



Le Circuit des Vins du Blayais Organisations
Le Club Cycliste de Saint Denis de Pile
Les villes de CEZAC, ST-MARTIN de COUX
Et SAINT-DENIS DE PILE

ORGANISENT

Le samedi 17 et le dimanche 18 juin 2023

Le 1^{er} Tour du Nord Gironde

§ 1 PRESENTATION DU TOUR

Le samedi 17 juin à CEZAC 33620 : 1^{ère} étape sur un circuit de 10,270 kms.

Remise des dossards et signature de la liste des départs de 13h00 à 14h30 à CEZAC 33620.

Départ à 15h00.

Remise des récompenses 18h00 au podium :

Les 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie.

Les 1^{er} et 2^{ème} du classement des meilleurs sprinters dans chaque catégorie.

Maillot distinctif pour le premier du classement général et du classement sprinter dans chaque catégorie.

Les maillots distinctifs ne sont pas cumulables.

Le dimanche 18 juin matin à SAINT-MARTIN DE COUX 17360 : 2^{ème} étape C.L.M. individuel de 5,5 kms.

Premier départ 9h00 - puis départ toutes les 30 secondes.

Remise des récompenses 11h30 au podium :

Les 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie.

Maillots distinctifs pour le premier au classement général dans chaque catégorie.

Le dimanche 18 juin après-midi à SAINT- MARTIN DE COUX 17360 : 3^{ème} étape sur un circuit de 9,720 kms.

Départ à 15h00.

Remise des récompenses 18h00 à la salle des fêtes pour la troisième étape :

Les 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie.

Les 1^{er} et 2^{ème} du classement des meilleurs sprinters dans chaque catégorie.

Les maillots distinctifs ne sont pas cumulables.

Remise des récompenses du Classement Général Final.

Les 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} et 5^{ème} masculin et 1^{ère} féminine de chaque catégorie.

Les 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} du classement des meilleurs sprinters dans chaque catégorie.

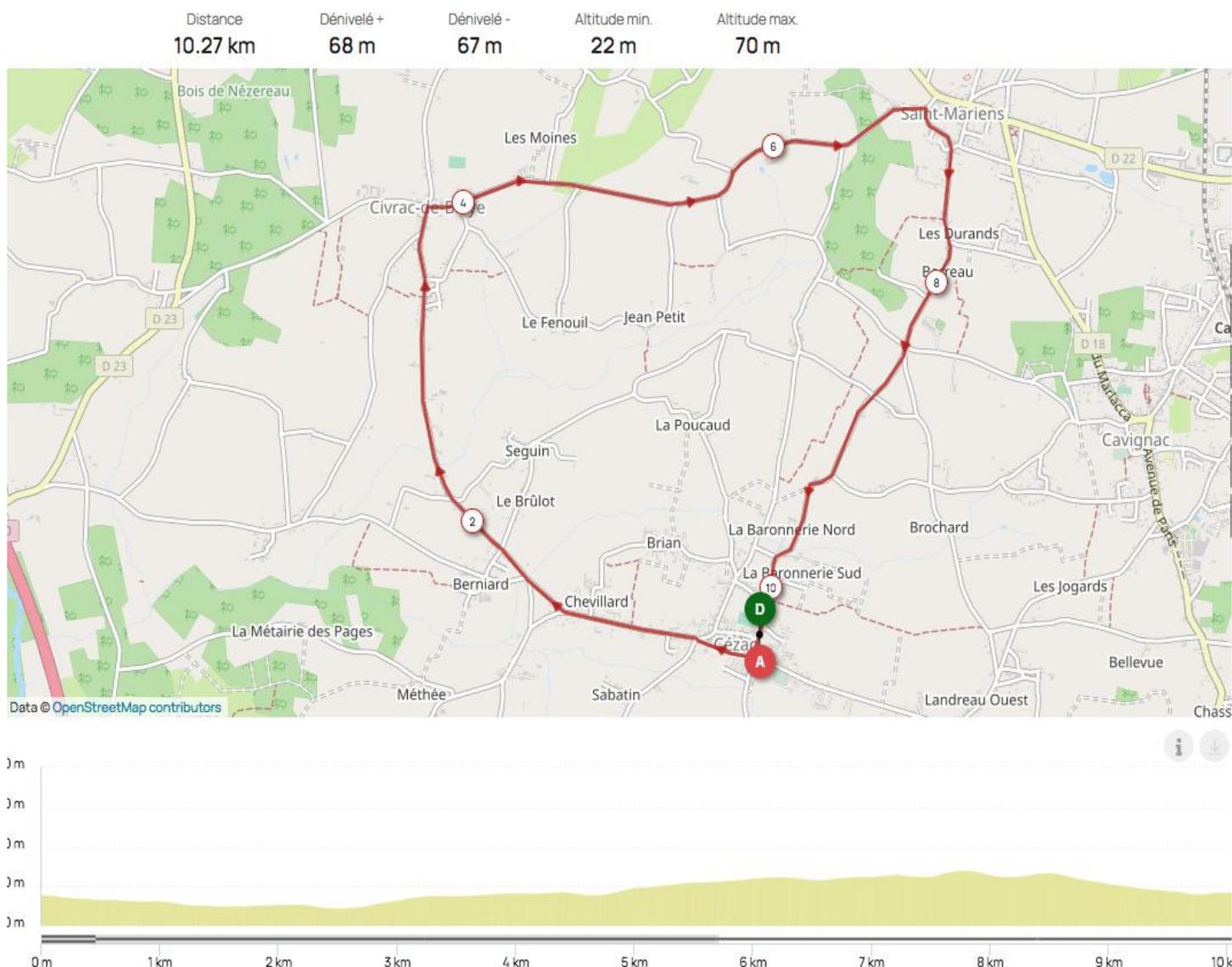
Remise des récompenses du Classements par Équipes.

La première équipe de chaque catégorie.

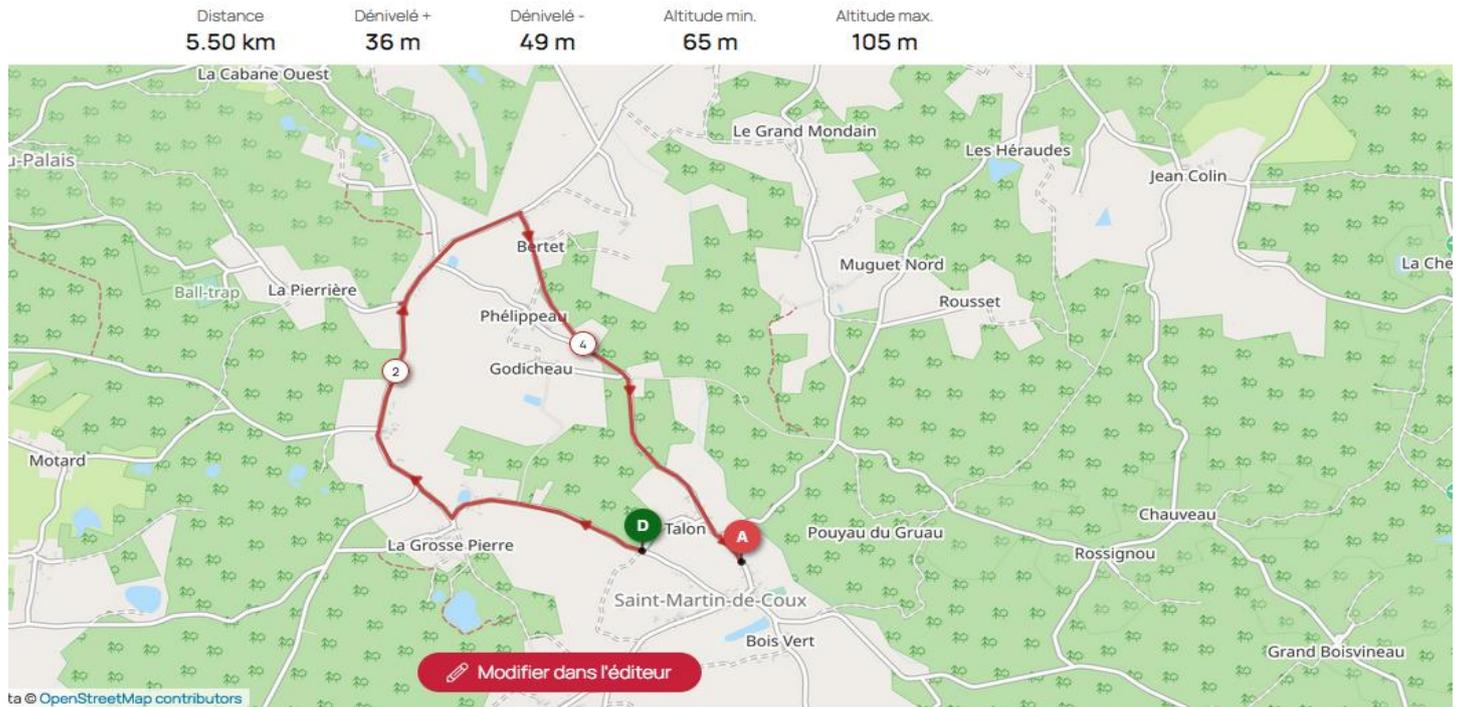
§ 2 LES PARCOURS

Les parcours seront signalés au moyen de supports comportant une flèche de couleur jaune fluorescente, et indiquant le numéro du carrefour.

CEZAC le samedi 17 juin 2023 circuit.

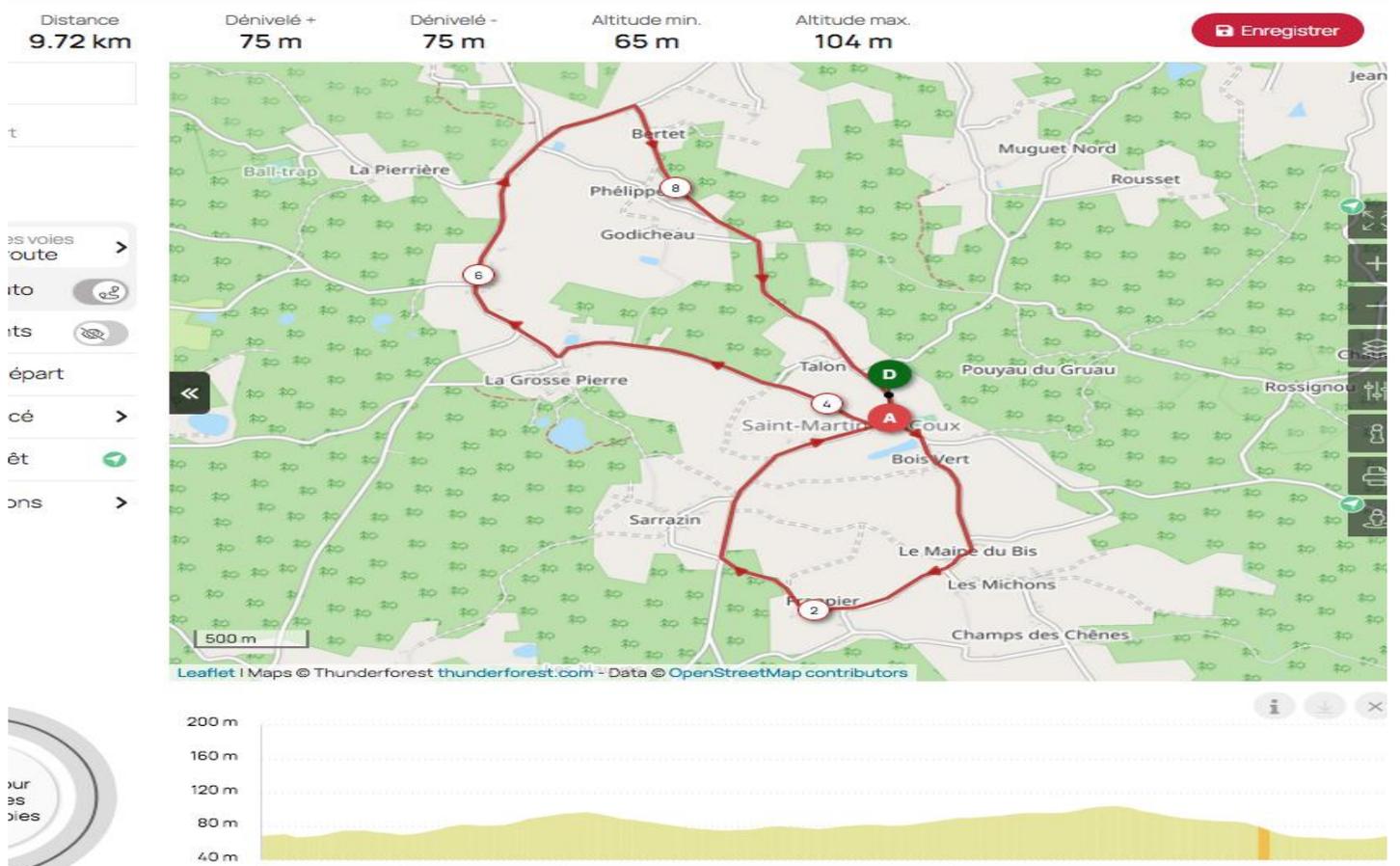


SAINT- MARTIN DE COUX le dimanche 18 juin 2023 le matin CLM.



Openrunner. <https://www.openrunner.com/route-details/15557324>

SAINT- MARTIN DE COUX le dimanche 18 juin 2023 l'après midi circuit.



Openrunner <https://www.openrunner.com/route-details/15557546>

§ 3 REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION :

Le 1^{er} Tour du Nord Gironde est conjointement organisé par le Circuit des Vins du Blayais Organisations et le Club Cycliste de Saint Denis de Pile, en partenariat avec les villes de CEZAC, SAINT- MARTIN DE COUX et SAINT- DENIS DE PILE.

L'épreuve se déroulera le **samedi 17 et dimanche 18 juin 2023** sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P., elle est ouverte aux cycloportifs des 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} catégorie.

ARTICLE 2. PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS :

Les participants (es) devront être titulaires d'une licence UFOLEP et posséder un carton cycloport. La catégorie prise en compte est la valeur le jour de la première étape.

L'épreuve est ouverte aux 4 catégories à concurrence de 50 participants (es) par catégorie.

Les engagements se feront exclusivement en ligne sur le site national :

https://www.ufolep-cyclisme.org/Site_Activites_Cyclistes

L'ouverture des inscriptions se fera à compter du 03 mai 2023 jusqu'au 10 juin 2023 date de clôture.

Tout engagement implique une participation aux trois étapes du tour avec un versement unique de 30€ (trente euros).

Aucun engagement ne pourra être pris sur place.

ARTICLE 3. DOSSARDS :

L'attribution du numéro de dossard pour l'ensemble des 3 étapes se fera à la permanence de CEZAC 33620 le samedi 17 juin. Le dossard sera restitué à l'issue de la troisième étape à SAINT- MARTIN DE COUX 17360 le dimanche 18 juin.

Chaque concurrent se verra remettre 2 dossards (contre licence et carte cycloport) qu'il portera attachés de manière visible sur les poches arrière de son maillot.

(A ce titre aucun objet métallique ne devra se trouver dans les poches au risque de fausser le chronométrage). Notamment clé de voiture, téléphone, etc.....

En cas de perte ou détérioration le dossard sera facturé 20€.

ARTICLE 4. MODALITES DES DEPARTS :

Pour les 2 étapes en circuit, les départs seront donnés de minute en minute pour chaque catégorie, aucune voiture suiveuse n'est autorisée.

Pour le CLM individuel les départs seront donnés toutes les 30 secondes de la 4^{ème} à la 1^{ère} catégorie, dans l'ordre inverse du classement général. Les voitures suiveuses sont autorisées à condition de se positionner à 20 mètres derrière le coureur.

ARTICLE 5. COMPORTEMENT LORS DES DEPASSEMENTS :

Pour les épreuves en circuit en cas de dépassement d'une catégorie par une autre il est formellement interdit au coureur dépassé de « s'accrocher » à la catégorie qui dépasse. En cas d'infraction avérée le ou les fautifs seront immédiatement disqualifiés.

Pour l'épreuve du C.L.M. individuel, le coureur circule sur la partie droite de la chaussée, tout dépassement s'effectue sur la partie gauche.

Il est formellement interdit à un coureur dépassé de rester dans l'aspiration du coureur (ou de sa voiture suiveuse) qui le précède. En cas d'infraction avérée le fautif sera immédiatement disqualifié.

ARTICLE 6. RAVITAILLEMENT ET ZONE DE DECHETS :

Conformément au règlement le ravitaillement se fera sur le coté droit de la route. L'organisation met en place une **zone de déchets** afin d'y jeter les déchets et papiers, elle est durement signalée, le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable de 2 minutes de pénalité, qu'il soit volontaire ou non.

ARTICLE 7. DEPANNAGE :

Pour les étapes en circuit une voiture balai règlementairement signalée « **fin de course** », se tiendra derrière le dernier concurrent et sera à même en cas d'incident de prendre en charge un cycliste en difficulté ainsi que sa bicyclette et les déposer au niveau du lieu de départ.

Un coureur en difficulté après réparation pourra réintégrer la course.

NB : Pour la première étape, après réparation et l'avoir signalé au podium le coureur pourra s'il le souhaite réintégrer la course lors du tour suivant, dans le cas contraire il sera mis hors course. Pour le coureur qui repart, le temps pris en compte sera le temps du dernier coureur du peloton dont il fait partie.

ARTICLE 8. ABANDON :

En cas d'abandon il sera signalé au podium dans les meilleurs délais ainsi que la restitution des dossards.

ARTICLE 9. RADIO TOUR :

Une couverture radio sera mise place lors des 3 étapes dont les modalités pratiques seront définies ultérieurement.

ARTICLE 10. ARRIVEE :

Pour les étapes 1 et 3 un compte-tours installé sur la ligne d'arrivée, indiquera aux concurrents à chaque passage le nombre de tours réalisés. L'annonce du dernier tour se fera au moyen d'une cloche. Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée. (500m, 300m, 200m, 150m, 100m, 50m). Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS ET BONIFICATIONS :

Classement général : dans toutes les catégories.

Pour l'ensemble des 3 étapes, concernant le classement général des bonifications seront attribuées dans les conditions suivantes :

5 secondes au vainqueur - 3 secondes au deuxième et 1 seconde au troisième.

Classement sprinter pour les 3 premiers coureurs de chaque catégorie.

Sur les étapes 1 et 3 : 3 secondes au premier et 1 seconde au deuxième.

En cas d'égalité, sera déclaré vainqueur le coureur le mieux placé au classement général.

Classement par équipe de club : dans toutes les catégories.

Il sera établi un classement par équipe, pour participer à ce classement un club devra avoir une représentativité minimum de 3 coureurs.

La meilleure équipe de club par catégorie sera récompensée.

Le classement sera établi avec la somme des temps des 3 premiers coureurs sur l'ensemble des 3 étapes.

Samedi 17 juin 2023 CEZAC : circuit de 10,270 kms.

Départ catégorie 1 à 15h00 : **9 tours de circuit.**

Classement sprinter au tour : 2 - 4 - 6.

Départ catégorie 2 à 15h01 : **8 tours de circuit.**

Classement sprinter au tour : 2 - 4 - 6

Départ catégorie 3 à 15h02 : **7 tours de circuit.**

Classement sprinter au tour : 2 - 4

Départ catégorie 4 à 15h03 : **6 tours de circuit.**

Classement sprinter au tour : 2 - 4

Dimanche 18 Juin 2023 ST MARTIN DE COUX : contre la montre parcours de 5,500 kms.

A partir de 09h00 contre la montre individuel : départ toutes les 30 secondes.

Dimanche 18 juin 2023 ST MARTIN DE COUX : circuit de 9,720 kms.

Départ catégorie 1 à 15h00 : **9 tours de circuit.**

Classement sprinter au tour : 2 - 4 - 6.

Départ catégorie 2 à 15h01 : **8 tours de circuit.**

Classement sprinter au tour : 2 - 4 - 6

Départ catégorie 3 à 15h02 : **7 tours de circuit.**

Classement sprinter au tour : 2 - 4

Départ catégorie 4 à 15h03 : **6 tours de circuit.**

Classement sprinter au tour : 2 - 4

Les classements généraux individuels seront déterminés par l'addition des temps de toutes les étapes et ce, pour toutes les catégories.

ARTICLE 12. MONTEES ET CHALLENGE SPRINTER :

L'attribution des points pour les montées ainsi que pour le « challenge sprinter », pour l'ensemble des catégories se fera à l'issue des 3 épreuves sur le classement général final.

ARTICLE 13. CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage est réalisé au moyen de dossard avec puce, les temps pris en compte sont les temps réels effectifs fournis par le logiciel de chronométrage.

En cas d'égalité parfaite, le temps effectué au contre la montre servira à départager les éventuels ex aequo.

L'attribution des points pour la montée (course et sprinter) se fera sur le classement général final.

Les réclamations seront recevables dans les 30 minutes suivant les arrivées et accompagnées d'un chèque de 50 €.

ARTICLE 14. MISE HORS COURSE :

Le délai d'élimination est fixé à 10 % du temps du vainqueur de l'étape. Ce délai peut être modifié par le jury des commissaires en accord avec les organisateurs.

L'organisation se réserve le droit de modifier le temps de course en fonction d'événements extérieurs qui pourraient impacter les épreuves.

ARTICLE 15. SECURITE :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.

Bien que l'épreuve fasse l'objet d'une demande avec priorité de passage et l'usage exclusif temporaire de la chaussée, les compétiteurs et tous les suiveurs doivent respecter les règles de circulation prescrites par le code de la route.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des accidents survenus par le non respect de ces directives.

L'épreuve est sécurisée par des signaleurs en postes fixes et mobiles, une voiture ouvreuse, des motos sécurité, une voiture balai et un ou des commissaire (s) moto.

ARTICLE 16. ANTIDOPAGE :

Le règlement antidopage de la F.F.C. s'applique intégralement à la présente épreuve, le contrôle anti-dopage si besoin se déroulera dans un lieu à la discrétion des organisateurs.

ARTICLE 17. PROTOCOLE :

Les coureurs des classements énumérés au chapitre 1 devront se présenter au protocole :

Les organisateurs remercient les participants de bien vouloir observer ledit règlement et rappellent leur souci de bonne tenue et de présence lors des cérémonies **de présentation et protocolaires avec le port obligatoire du maillot de club.**

ARTICLE 18 : ACCORD GENERAL :

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent ait pris connaissance du présent règlement mis à la connaissance de tous par voie de publication, et en accepte les termes.

Le président du C.V.B.O.

Le président du C.C.S.D.P.

Jean-Bernard MOREAU

Joël SEYNAT